



Accident entre un véhicule léger et un bus scolaire

Par **Anay**, le **02/12/2010** à **13:47**

Bonjour,

J'ai doublé par la gauche un bus scolaire qui ralentissait. Je n'avais pas mon clignotant. Quand j'étais à côté de lui, celui-ci a tourné à gauche, sans clignotant, et a embouti tout le côté droit de ma voiture.

J'ai doublé sur une ligne discontinue, le dépassement était donc autorisé, et le bus n'ayant pas de clignotant, je pensais qu'il ne faisait que ralentir. Lorsque le conducteur est sorti de son véhicule, il m'a fait remarquer que je n'avais pas mon clignotant, il m'avait donc vu dans son rétroviseur, mais a quand même tourné.

Qui est responsable ?

Est-ce que le fait que je n'avais pas mon clignotant peut entraîner une suppression ou une limitation de l'indemnisation par mon assurance.

Dans l'attente, je vous remercie.

Par **chaber**, le **05/12/2010** à **09:48**

Bonjour,

comment avez-vous rédigé le constat amiable?